

**PREAVIS N° 06-22**

Comptes 2021

Rapport de la commission de gestion

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis n° 06-2022 Comptes 2021 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie le 11 mai 2022.

La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des documents reçus et des réponses fournies.

Analyse des comptes 2021

Remarques :

Le compte 710 est entièrement financé par le canton. Cependant, nous relevons que les intérêts négatifs, CHF 6'389,48 sont très élevés. Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers et sont en ligne avec le budget.

Le compte 711 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS. Il est cohérent avec le budget et n'appelle à aucun commentaire particulier.

Le compte 712 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS. Il est en lien avec le préavis concerné et n'appelle aucun commentaire particulier.

Le compte 720 est co-financé par les communes membres de l'ARAS et le canton. Comme pour le compte 710, nous relevons le montant élevé, CHF 1'260.56, des intérêts négatifs. Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers et sont en ligne avec le budget.

Recommandations au Comité de Direction

- D'étudier et de mettre en place toutes les solutions possibles pour ne plus payer d'intérêts négatifs.
- D'établir pour chaque commune membre, un décompte sur le bouclage des comptes de l'exercice écoulé, indiquant, notamment, le solde à rembourser ou à verser. D'établir un deuxième document indiquant la modification de la demande d'acompte pour l'exercice courant en incluant le solde de l'exercice précédent.
- Que la séance du Conseil Intercommunal, qui traite des comptes, soit organisée avant la fin du mois d'avril, ceci afin de permettre aux communes membres de l'ARAS d'intégrer ce résultat dans leurs comptes respectifs.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter :

- Le préavis n° 06-2022 Comptes 2021, ainsi que les comptes 2021 de l'ARAS tel que présenté
- de donner décharge à la commission de gestion pour 2021
- de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2021

Arnex-sur-Nyon, le 1er juin 2022

Pour la commission :

Céline Etoupe Municipale de St-George

Yves Dalebroux Municipal de Signy-Avenex

Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids

John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon



Handwritten signatures in blue ink on dotted lines, corresponding to the names listed on the left. The signatures are: Céline Etoupe, Yves Dalebroux, Nicolas Ray, John Tendon, and Didier Zumbach.